



**CESER**  
champagne-ardenne

## **AVIS DU CESER**

***SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 14 JUIN 2013***

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET RAPPORTS SANS INCIDENCE BUDGÉTAIRE 2013**
- **FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : BILAN D'EXÉCUTION 2011-2012 ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION 2013-2014**



# AVIS

## SOMMAIRE

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET RAPPORTS SANS INCIDENCE BUDGETAIRE 2013..... 3**

AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	4
FINANCES .....	6
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.....	8
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	10
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....	12
ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION.....	16
ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME.....	18
TRANSPORTS.....	22
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE .....	24
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....	26

### **FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BILAN D'EXECUTION 2011-2012 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION 2013-2014.....29**

ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION.....	30
---	----



**COMPTE ADMINISTRATIF 2012  
ET RAPPORTS SANS INCIDENCE  
BUDGETAIRE 2013**

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

Le compte administratif 2012 présente un taux d'exécution, en recettes, de plus de 99 % hors emprunt. En dépenses, ce taux d'exécution est de plus de 95 % en fonctionnement et de 83 % en investissement. Cependant, le CESER observe un décrochage régulier du taux d'exécution en investissement, emprunt compris, depuis plusieurs années. Ce taux est en baisse tendancielle significative depuis 2006 (70,5 % en 2012 contre 95 % en 2006), parallèlement à une évolution à la hausse de l'endettement. Cet état de fait semble être surtout imputable à la non réalisation de projets cofinancés avec d'autres partenaires. Il montre également que l'effet ciseau annoncé par le CESER depuis plusieurs exercices continue à produire ses effets sur l'endettement.

Le CESER note que le retard dans le versement, par l'État, de recettes 2012 a entraîné un emprunt de 20 M€ dont la Région assume la charge, seule et sans compensation.

Le CESER s'étonne que ce compte administratif ne soit pas accompagné, comme à l'habitude, d'une première décision modificative qui est, en fait, annoncée pour le mois d'octobre. Le Président du Conseil régional justifie ce décalage dans le temps par un vote du budget primitif en janvier 2013 au lieu de décembre 2012 et une notification partielle de l'état des recettes pour 2013. Toutefois, le CESER s'interroge sur l'intervention aussi tardive, par rapport à la préparation du budget 2014, d'une première décision modificative.

Le CESER apprécie le travail, engagé par la Région, d'un suivi continu de l'exécution budgétaire par la mise en place d'une méthode de travail qui sera bénéfique à une préparation plus ajustée des budgets, sans attendre le constat tiré à la clôture des exercices précédents. Le CESER souhaite pouvoir obtenir des informations régulières quant aux futurs résultats de ce suivi.

Enfin, le CESER a pris connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne – Lorraine sur la gestion de la Région Champagne-Ardenne des exercices 2007 à 2012. Il fait ressortir une situation financière de la Région qui demeure solide et une capacité de désendettement qui n'est pas préoccupante.

Le CESER souligne néanmoins la nécessité de poursuivre le travail de maîtrise budgétaire mis en place par l'exécutif régional.

Le CESER s'étonne toutefois que certaines remarques formulées ne reflètent pas toujours la réalité de la gestion. A cet égard, les réponses du Président du Conseil régional permettent de rectifier des inexactitudes qui semblent contenues dans ce rapport. Cependant, pour le CESER, ce travail de la Chambre régionale des comptes apporte également des éléments-conseil pour la partie concernant la politique de transports de voyageurs qu'il aurait aimé retrouver pour le reste de ce rapport.

## **Le CESER constate que :**

- *l'effet ciseau annoncé par le CESER depuis plusieurs exercices continue à produire ses effets sur l'endettement ;*
- *le retard dans le versement, par l'État, de recettes 2012 a entraîné un emprunt de 20 M€ dont la Région assume la charge, seule et sans compensation.*

## **Le CESER s'étonne :**

- *que certaines remarques formulées dans le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2007 à 2012 ne reflètent pas toujours la réalité de la gestion.*

## **Le CESER s'interroge :**

- *sur l'intervention tardive, par rapport à la préparation du budget 2014, d'une première décision modificative.*

## **Le CESER souhaite :**

- *pouvoir obtenir des informations régulières quant aux futurs résultats du suivi continu de l'exécution budgétaire.*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

**RAPPORTS SANS INCIDENCE  
BUDGETAIRE 2013**

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

**Compte administratif 2012**

Le compte administratif 2012 ressemble fortement à celui de 2011. Les recettes hors emprunt évoluent très peu entre 2011 et 2012 (+0,6 %). La fiscalité indirecte augmente de 1,7 %. Le CESER attire l'attention sur le fait que ces recettes pourraient connaître une baisse sensible dès 2013.

L'exercice 2012 est marqué par un retard important d'encaissement des recettes provenant de l'État, à hauteur de 20 M€. Cela a forcé la Région à lever un emprunt supplémentaire d'un montant équivalent. Cet emprunt entraîne des frais totalement à sa charge, estimés à 600 000 €, qui viendront impacter l'exercice 2013.

Dans ces conditions, l'exercice 2012 affiche un résultat de clôture positif de 21,3 M€.

Le CESER s'interroge sur le fait que l'affectation du résultat 2012 n'interviendra qu'en octobre prochain alors que, jusqu'à présent, cette affectation intervenait en juin.

**Bilan social 2012**

Le CESER souligne la qualité du document. Au vu de la pyramide des âges des agents, en particulier TOS, il appelle une attention particulière en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec la double préoccupation d'embauche de jeunes et de personnes de plus de 50 ans.

**Rapports sans incidence budgétaire 2013**

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de faire appel à des emplois d'avenir. Toutefois, il considère que la Région doit être plus volontaire, en termes de nombre d'emplois et de délai de mise en œuvre, vis-à-vis de ce dispositif. Il insiste pour que la Région respecte la philosophie de ce dispositif qui vise l'emploi des jeunes les moins qualifiés, avec l'objectif de les mener vers une qualification.

**Le CESER constate que :**

- **le Compte administratif 2012 ressemble fortement à celui de 2011 ;**
- **2012 est marqué par un retard important d'encaissement des recettes provenant de l'État.**

**Le CESER s'interroge :**

- **sur l'affectation du résultat 2012 qui n'interviendra qu'en octobre prochain alors que, jusqu'à présent, cette affectation intervenait en juin.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

-----

Le CESER constate une légère détérioration du taux de réalisation du budget entre 2011 et 2012 en ce qui concerne la politique agriculture, agro-alimentaire et bois (93,7 % contre 95,1 %).

Il s'inquiète du fort recul du taux de réalisation en investissement de l'action en faveur de la mobilisation de la ressource forestière (73,2 % en 2012 contre 99,6 % en 2011). Ce recul traduit les difficultés que connaît la filière forêt-bois régionale qui mettent en cause son avenir alors que son maintien constitue un enjeu important à la fois pour la création de valeur ajoutée et pour l'emploi en région.

***Le CESER constate :***

- ***une légère détérioration du taux de réalisation du budget entre 2011 et 2012 en ce qui concerne la politique agriculture, agro-alimentaire et bois.***

***Le CESER s'inquiète :***

- ***du fort recul du taux de réalisation en investissement de l'action en faveur de la mobilisation de la ressource forestière.***

Président : **François CLAVERIE**

Rapporteur : **Michel RUDENT**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

Le CESER note que l'exercice 2012 se caractérise par des taux de réalisation des programmes plus que satisfaisants, tant en investissement qu'en fonctionnement mais estime que cela ne doit pas, pour autant, masquer la difficulté des multiples situations auxquelles sont confrontés les acteurs locaux, les obligeant dans bien des cas à annuler ou reporter des opérations envisagées.

C'est ainsi que, comme l'année dernière, il peut être observé un nombre important d'opérations caduques ou de projets annulés par les bénéficiaires.

Le CESER pense que cela peut être révélateur des incertitudes territoriales et économiques que doivent gérer les collectivités et qui peuvent les pousser à renoncer à des projets d'inégales hauteurs financières mais participant tous à l'aménagement du territoire, concourant à la qualité de vie, et générant de l'activité économique, donc des emplois.

Pour plus de clarté, le CESER souhaite donc qu'à l'avenir les taux de réalisation soient relativisés en fonction des taux de caducité et d'annulation des opérations. En ce sens, le CESER approuve la mise en place, par la Région, d'un tableau de bord de l'exécution des budgets.

# Points Clés

## **Le CESER constate :**

- **des taux de réalisation des programmes plus que satisfaisants.**

## **Le CESER préconise :**

- **la relativisation de ces taux de réalisation en fonction des taux de caducité et d'annulation des opérations.**

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Evelyne CHARTON**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

Le CESER constate, sur 2012, une baisse du taux de réalisation, en investissement, pour les créations de nouvelles activités.

Au niveau national, on observe une stabilité du nombre de créations d'entreprise : 549 805 en 2011, 549 976 en 2012 dont 56 % sous le régime de l'auto-entreprise.

Par contre, en 2012, en Champagne-Ardenne, ont été créées 7 709 entreprises, en recul de 2,3 % par rapport à 2011, soit 1,4 % de la création au niveau national. 61,3 % d'entre elles sont des auto-entreprises.

Les effets de la crise et le manque d'attrait pour certains métiers conduisent les futurs créateurs à plus de réflexion, ce qui pénalise encore plus notre région.

Dans ce contexte, la Région soutient les créations d'entreprise par des dispositifs tels que :

- *la prime Envol*. Le taux de réalisation en 2012 diminue pour les causes citées précédemment. Il passe de 89,17 % en 2011 à 69,61 % en 2012. 330 dossiers ont été traités en 2011 contre 240 en 2012.
- *le contrat jeune entreprise*. 22 dossiers ont été soutenus en 2011 contre 13 en 2012. Dans un climat morose, les créateurs sont frileux. Le délai entre l'envoi de la lettre d'intention à la Région et celui du dossier de demande d'aide est plus long qu'habituellement.
- *le prêt à la transmission d'entreprise* : 60 dossiers en 2011, 48 en 2012. Les banques qui souhaitent partager les risques en pool génèrent un allongement des délais de décision.

- *le contrat de projet PME*. Afin d'accompagner au plus proche le développement des entreprises, le seuil minimal de création d'emplois est passé, en 2011, de cinq à trois emplois. Malgré cette modification, l'incidence a été faible : 24 dossiers en 2012 contre 20 en 2011.

- *le contrat de développement pour l'emploi*. Cette aide destinée à accompagner l'implantation des entreprises en Champagne-Ardenne (trois dossiers en 2011, un en 2012) concerne aujourd'hui le maintien de l'emploi local. Le CESER ne peut que soutenir cette adaptation, qui pour autant ne doit pas devenir une règle, et recommande, comme il l'avait souligné lors de l'examen du compte administratif 2011 « *un suivi plus formalisé des entreprises soutenues afin de mesurer l'efficacité des aides accordées* ». Par ailleurs, le CESER préconise un audit, en amont, des entreprises concernées.

- *l'économie sociale et solidaire*. Là aussi une diminution des taux d'exécution est constatée (68,15 % en 2011, 40,15 % en 2012). Le nombre de dossiers « *bourse émergence* » est passé de 28 en 2011 à 12 en 2012.

En cette période de difficulté économique, la Région doit faire face à un nombre significatif, de l'ordre de 30 à 40 %, de demandes de report ou d'étalement des avances remboursables, apportant un surcroît de travail pour les services. Le taux de défaillance des entreprises est en nette augmentation par rapport à l'année précédente, soit 19 %. 98 entreprises sont concernées actuellement.

Aussi, l'attribution des aides économiques régionales n'entraînent plus systématiquement le concours des banques pour accorder, le cas échéant, un financement à l'entreprise. La création de la Banque Publique d'Investissement, guichet unique du financement aux entreprises, pourrait dynamiser le système bancaire en place. Le CESER ne peut que se féliciter de sa future mise en place qui devrait se coupler avec la plateforme financière de Champagne-Ardenne en cours de création.

Par ailleurs, le CESER :

- approuve l'engagement de la Région, associée à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, à participer, pour la première fois, au salon du Bourget où exposent des entreprises régionales sous-traitantes de l'aéronautique,
- s'interroge sur la stratégie régionale qui devrait se mettre en place. Certes, une réflexion est menée. Des pistes ont été avancées lors du séminaire « Champagne-Ardenne 2020 », mais pour quelle conclusion ?

## **Le CESER constate :**

- **une baisse des taux de réalisation, en investissement, pour les créations de nouvelles activités ;**
- **la mutation de l'objectif du dispositif « contrat de développement pour l'emploi » ;**
- **un surcroît de travail pour les services dû aux demandes de report ou d'étalement des avances remboursables ;**
- **le manque « d'effet levier » des aides économiques régionales auprès des banques ;**
- **l'accompagnement de la Région, associée à la CRCI, d'entreprises sous-traitantes de l'aéronautique au salon du Bourget.**

## **Le CESER s'interroge sur :**

- **la stratégie régionale.**

## **Le CESER préconise :**

- **un suivi plus formalisé des entreprises soutenues afin de mesurer l'efficacité des aides accordées.**



Président : **Yves CHAUVELOT**

Séance Plénière du 14 juin 2013

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET-CLEMONT**

### Avis adopté à l'unanimité

#### Lycées - Apprentissage

La Région a choisi, en cette période de rationalisation budgétaire, de ne pas financer l'investissement immobilier pour les établissements dont elle n'est pas propriétaire. Le CESER réitère ses interrogations quant aux répercussions sur l'état des bâtiments et la qualité des conditions d'enseignement si une telle situation venait à se pérenniser.

S'agissant de l'immobilier des CFA, l'impact sur le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) Apprentissage nécessitera de revoir cette disposition dès 2014, afin d'honorer les engagements du Conseil régional et de permettre à l'État d'honorer les siens.

L'augmentation de l'aide aux apprentis traduit l'incidence du passage des contrats qualité aux contrats de progrès. La future programmation des financements européens devrait permettre d'avoir une vision plus claire, dès 2014, des actions fléchées dans le cadre des contrats de progrès (médiation, mobilité, citoyenneté, etc.). Pour le CESER, il est nécessaire que les actions des contrats de progrès apportent une plus-value mesurable, tant dans les objectifs et les pratiques pédagogiques que dans les conditions de vie des apprentis.

La ligne budgétaire allouée à la mobilité internationale des lycéens a été réduite, faute de candidatures suffisantes. Il s'agit d'une démarche individuelle qui se heurte à des freins culturels récurrents malgré les efforts de la Région pour développer l'ouverture des jeunes à l'international. Le CESER note par contre avec satisfaction l'activation du programme Léonardo pour la mobilité européenne des apprentis qui porte ses premiers fruits.

Le CESER avait émis le souhait que soit conduite une étude sur les freins à la mobilité internationale des jeunes : cette préconisation reste d'actualité.

#### Formation professionnelle – Insertion Accès à l'emploi

La hausse du budget consacré à la rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle est substantielle (17 millions d'euros). Elle correspond à l'engagement de la Région sur l'École de la 2<sup>ème</sup> chance (environ 1000 jeunes à rémunérer), à la dégradation des situations financières des demandeurs d'emploi à leur entrée en formation (chômeurs de longue durée allocataires du RSA) et à l'augmentation du volume des actions de formation inscrites dans le mandatement.

**Le CESER réitère :**

- *ses interrogations quant aux répercussions sur l'état des bâtiments et la qualité des conditions d'enseignement si la décision de la Région de ne plus financer l'immobilier dont elle n'est pas propriétaire venait à se pérenniser ;*
- *son souhait que soit conduite une étude sur les freins des jeunes à la mobilité internationale.*

**Le CESER souhaite :**

- *que les actions des contrats de progrès apportent une plus-value mesurable, tant dans les objectifs et les pratiques pédagogiques que dans les conditions de vie des apprentis.*

Présidente : **Marie-Hélène THIENOT**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

### **Environnement**

Le CESER relève que, dans un domaine aussi vaste que l'environnement, il est souvent difficile de prévoir les montants qui seront appelés, d'où un certain nombre de lignes budgétaires accusant une baisse significative de leur niveau de réalisation en pourcentage, même si, en volume, l'amplitude reste faible. Ainsi en va-t-il, par exemple, du Fond Initiative Région environnement (FIR) dont le taux de réalisation en investissement chute de 100 % en 2011 à 75,17 % en 2012, en raison essentiellement d'un mandatement pour l'Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables (ARCAD) qui n'a pu intervenir avant la fin de l'exercice.

Concernant la mise en œuvre de la charte de la biodiversité, le CESER relève que les besoins en crédits de paiement ont été surévalués en 2012 qui, bien que supérieurs à ceux de 2011, accusent une bien moindre consommation. Le CESER constate en effet que, outre des opérations devenues caduques, il existe des retards conséquents dans l'exécution des opérations programmées dans la traversée des villages des parcs naturels régionaux où la Région intervient in fine sur l'accompagnement paysager. Cette situation a conduit à réduire le montant des crédits inscrits au budget primitif 2013 pour tenir compte de délais d'exécution plus longs par les porteurs de projet.

### **Culture**

Le CESER s'est attaché à comprendre d'où provenait la faiblesse de réalisation de certains crédits, d'autant plus que les montants votés étaient parfois inférieurs à ceux de l'année précédente.

Le CESER relève, entre autre causes, que les difficultés administratives rencontrées par les petites structures sont à l'origine des retards de transmission, en fin d'exercice, des pièces comptables. Ces dernières sont nécessaires à l'ordonnancement, par l'ORCCA, des subventions auxquelles ces structures peuvent prétendre. Ces difficultés sont accentuées par la complexité des dossiers à produire, chaque financeur ayant son propre modèle. Ces retards expliquent la sous consommation des crédits de paiement en 2012 et un glissement des dépenses correspondantes sur 2013.

Le CESER rappelle l'importance cruciale et la nécessité qui s'attachent d'une part à apporter un soutien au fonctionnement administratif de ces structures qui fonctionnent en flux tendu, d'autre part à harmoniser les dossiers de subventions entre co-financeurs en allégeant les contraintes multiples, variées et parfois contradictoires pesant sur elles.

Concernant le financement des équipements culturels structurants prévus au Contrat de Projet État-Région (CPER), le CESER s'inquiète du très faible taux de consommation des crédits, à savoir 36,29 %. Sur les vingt réalisations prévues au CPER, seules quatre sont achevées et quinze sont retardées par des

difficultés inhérentes soit au co-financement, soit au chantier lui-même. La dernière, les réserves des musées de Châlons-en-Champagne, a été purement et simplement abandonnée pour cause d'inadéquation du site retenu. Les crédits CPER non appelés au 31 décembre 2013 risquant d'être définitivement perdus, le CESER préconise que la Région alerte les porteurs de projet, avant qu'il ne soit trop tard, sur les conséquences financières dramatiques qu'aurait tout report, sur 2014 et au-delà, de l'exécution de ces équipements culturels.

Plus généralement, le CESER attire l'attention sur les conséquences néfastes qu'a une gestion à flux tendu des crédits de fonctionnement pour les structures bénéficiaires. Elle impacte directement la dynamique culturelle dont la Région est le principal financeur.

### **Tourisme**

En matière d'investissement, le CESER relève que le taux de consommation des crédits consacrés à l'offre et à l'accueil touristique, 66,37 %, est en très net recul par rapport à 2011 (89,63 %). Il constate que les projets ont plus de mal à démarrer du fait des difficultés rencontrées par les porteurs de projet. S'il y a eu assez peu d'abandon, on assiste à un glissement du temps de réalisation nécessaire avec près de 15 % des dossiers qui sont désormais soldés en quatre ans. Le CESER s'inquiète d'autant plus de cette situation qu'elle concerne non seulement des projets privés, mais aussi et surtout un projet public structurant et emblématique de l'histoire nationale, celui de Valmy.

En fonctionnement, la ligne « accompagnement des acteurs du tourisme » accuse également une diminution importante du taux de crédits de paiement consommés qui passent de 90,60 % en 2011 à 69,16 % en 2012. Le CESER constate que cette diminution porte sur des études engagées plus tardivement que prévues, comme celle concernant le Der et le Pays d'Armanche dans l'Aube. Il regrette que ces retards prévisibles n'aient pas été mis à profit pour anticiper sur la préparation des commémorations de 14-18

en suscitant des projets qui, en dehors d'un local d'accueil à Mondement, sont inexistantes d'un point de vue régional.

### **Sport**

Le CESER constate que la baisse des crédits de paiement consacrés à l'investissement (79,88 % en 2012 au lieu de 87,03 % en 2011) relève d'un phénomène ponctuel, à savoir leur report sur 2013 afin d'ajuster l'enveloppe à la demande.

Concernant le fonctionnement, le CESER s'inquiète de la baisse de consommation enregistrée en 2012 sur la ligne « soutien aux structures sportives », passant de 98,82 % en 2011 à 93,14 % en 2012 et venant amplifier la baisse en volume des crédits qui leur sont consacrés. Pour partie, cette baisse s'explique par des dossiers de subvention arrivés tardivement qui seront pris en compte sur 2013. Le CESER relève cependant que ces restrictions budgétaires ont découragé des structures à monter un dossier, plus par manque de moyens et de soutien qu'en raison de leur complexité, à l'heure où le désengagement de l'État fait que ses services ne jouent plus leur rôle moteur traditionnel.

Le CESER souligne que, au-delà de l'espace de dialogue qu'est la conférence régionale du sport, le milieu sportif est en attente du projet structurant que sera la maison régionale du sport pour renforcer sa structuration régionale.

### **Communication**

Le CESER relève que l'excellent taux de consommation des crédits de paiement consacrés à la communication (98,87 % en 2012 contre 97,94 % en 2011) est l'arbre qui cache la forêt. Avec 2,074 M€ de crédits consacrés aux actions de communication soit 0,31% du budget régional, la Champagne-Ardenne se situe dans les dernières régions françaises en termes de communication. Ceci n'est pas sans conséquence sur les moyens pour assurer la promotion et l'attractivité de la région.

Le CESER rappelle que sur 2013, la réduction budgétaire portera sur une diminution significative de la surface du stand au salon de l'agriculture (100 m<sup>2</sup>), la suppression de l'encart d'été dans le magazine RCA et une baisse régulière des investissements publicitaires.

Pour le CESER, il paraît difficile de poursuivre dans cette voie. A défaut, la constante diminution des crédits qui y sont affectés risque de remettre profondément en cause la politique de communication de la Région.

# Points Clés

## **Le CESER constate :**

### **Environnement**

- *la difficulté de prévoir les montants qui seront appelés ;*
- *le retard conséquent dans l'exécution des opérations programmées.*

### **Culture**

- *en fin d'exercice, le retard dans la transmission des pièces comptables dues à des difficultés administratives ;*
- *le faible taux de consommation sur la ligne « équipement culturels ».*

### **Tourisme**

- *le recul du taux de consommation des crédits, en investissement, consacrés à l'offre et à l'accueil touristique ;*
- *la diminution importante des crédits de paiement consommés sur la ligne « accompagnement des acteurs du tourisme ».*

### **Sport**

- *la baisse des crédits de paiement, en investissement, qui relève d'un phénomène ponctuel ;*
- *la baisse de consommation des crédits de paiement, en fonctionnement, sur la ligne « soutien aux structures sportives » ;*
- *que le milieu sportif est dans l'attente de la création de la maison régionale du sport.*

### **Communication**

- *l'excellent taux de consommation des crédits de paiement ;*
- *la faiblesse du budget régional qui n'est pas sans conséquence sur la promotion et l'attractivité de la région.*

## **Le CESER préconise :**

### **Culture**

- *que la Région alerte les porteurs de projet avant la fin du CPER sur les conséquences financières de tout report sur 2014 et au-delà.*

Président : **Alain KIMMEL**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

### **Infrastructures ferroviaires**

Concernant le volet « modernisation des infrastructures de transport », le CESER constate que les taux de réalisation sont inférieurs à la majorité des autres axes d'intervention de la Région. Cela s'explique par un retard de paiement à propos de l'électrification de la ligne Paris-Bâle et du financement de la LGV-Est européenne. De fait, le CESER s'inquiète de ce report qui pourrait obliger la Région à concentrer les paiements sur 2014 et 2015, au lieu de pouvoir les étaler sur quatre ou cinq exercices budgétaires.

### **Exploitation des services ferroviaires voyageurs**

Le CESER tient à nouveau à rappeler que les charges relatives au TER sont en perpétuelle augmentation ce qui entraîne, de fait, une hausse constante de l'effort propre de la Région, les sommes en jeu ayant été multipliées par quinze entre 2006 et 2011. Le CESER fait état d'une situation critique, sans même prendre en compte l'éventuel transfert des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) aux Régions, ce qui conduirait de fait à aggraver encore plus la situation étant donné les transferts de charges que cela induirait.

Le CESER est satisfait du travail mené par la Chambre régionale des comptes concernant le chapitre III consacré à la politique régionale de transport de voyageurs.

Néanmoins, le CESER aurait souhaité que les observations de la chambre se nourrissent davantage des réponses de la Région afin que cela débouche sur un échange plus constructif et sur des recommandations plus pertinentes.

En ce qui concerne la convention d'exploitation conclue avec la SNCF pour la période 2009-2016, le CESER déplore que le système bonus/malus basé sur la qualité de service apporté par la SNCF, ne soit toujours pas appliqué, faute d'accord entre les parties sur les niveaux d'exigence attendus pour chacun des indicateurs de qualité. Dans ce contexte, le CESER estime que la convention n'est pas respectée sur ce point.

**Le CESER souligne que :**

- **le report de paiement à propos de l'électrification de la ligne Paris-Bâle et du financement de la LGV-Est européenne pourrait obliger la Région à financer ces infrastructures sur une période plus courte.**

**Le CESER s'inquiète :**

- **de l'évolution de l'effort propre de la Région concernant l'exploitation des TER, qui va bientôt atteindre sa limite.**

**Le CESER déplore :**

- **que le mécanisme de bonus-malus prévu dans la convention TER ne soit toujours pas appliqué.**

Président : **Jean-Pierre CHERAIN**

Rapporteur : **Jacky CHARPENTIER**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

La politique en faveur de la recherche-développement et de l'innovation voit son taux de réalisation progresser en 2012 (63,76 % contre 60,86 % en 2011) mais ce n'est pas une réelle montée en puissance. Le CESER souhaite qu'une analyse plus fine soit menée pour mieux détecter les freins à cette dernière.

La politique en faveur du développement de la R&D dans les entreprises est loin de mobiliser l'ensemble des crédits votés en 2012, avec un taux de réalisation de 46,97 %. Le CESER réaffirme le besoin de développer la communication sur les projets de recherche et d'innovation, en particulier en direction des entreprises. D'autre part, il note la difficulté de visibilité sur les projets de R&D en prévision dans les entreprises filiales de groupes. Il souligne la nécessité d'avoir une approche plus particulière de ces entreprises.

En ce qui concerne la création d'entreprises innovantes, le CESER souligne que, malgré une légère progression du montant des crédits consommés entre 2011 et 2012, elle reste très insuffisante au regard de la progression des crédits votés. C'est le reflet, à la fois, d'un faible nombre de créations et de la fragilité des entreprises nouvellement créées. C'est dans ce contexte que les deux pôles entrepreneuriat étudiants de Reims et de Troyes labellisés en 2011 vont prochainement être évalués. Le CESER souhaite que l'on puisse s'appuyer sur cette évaluation pour faire progresser la création d'entreprises innovantes en région et leur accompagnement.

L'action en faveur de l'immobilier des établissements d'enseignement supérieur voit son taux de réalisation augmenter fortement en 2012 (86,19 % contre 24,55 % en 2011) avec des crédits votés en hausse. C'est la traduction de la montée en charge des projets dans lesquels la Région s'est engagée. Le CESER attire l'attention sur le fait que cette montée en charge devrait se poursuivre dans les années à venir et qu'elle devrait continuer à faire jouer des engagements régionaux importants.

Le CESER s'étonne de la faiblesse du taux de réalisation de la politique en faveur du développement des établissements d'enseignement supérieur (43,09 % en 2012). Il souhaite qu'un ciblage plus précis de l'appel à projets par lequel se met en œuvre cette politique soit étudié avec les établissements.

L'aide en faveur de la mobilité internationale des étudiants voit son taux de réalisation diminuer en 2012 (59,14 % contre 61,74 % en 2011) avec des crédits votés ayant eux aussi baissé (-32 %). Cette diminution est, à la fois, un effet du contexte économique difficile et du choix du Conseil régionale de changer le ciblage de cette aide (étudiants d'origine champardennaise plutôt qu'étudiants d'établissements régionaux).

A l'inverse, l'aide aux étudiants, pour laquelle le contexte économique actuel a un effet inverse (en particulier pour le prêt à taux zéro), voit son enveloppe consommée augmenter entre 2011 et 2012.

## **Le CESER constate :**

- ***une progression du taux de réalisation de politique en faveur de la recherche-développement et de l'innovation mais pas une réelle montée en puissance ;***
- ***la montée en charge des projets immobiliers des établissements d'enseignement supérieur dans lesquels la Région s'est engagée ;***
- ***que l'aide en faveur de la mobilité internationale des étudiants voit son taux de réalisation diminuer.***

## **Le CESER souhaite :**

- ***un développement de la communication sur les projets de recherche et d'innovation, en particulier en direction des entreprises ;***
- ***que l'on puisse s'appuyer sur l'évaluation des pôles entrepreneuriat étudiant pour faire progresser la création d'entreprises innovantes en région et leur accompagnement ;***
- ***qu'un ciblage plus précis de l'appel à projets par lequel se met en œuvre la politique de développement des établissements d'enseignement supérieur soit étudié avec les établissements.***

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteure : **Sabine DUMENIL**

Séance Plénière du 14 juin 2013

**Avis adopté à l'unanimité**

La baisse apparente du taux d'exécution de la politique B13 « établissements de formation paramédicale et sociale » (72,62 % en 2012 contre 95,96 % en 2011) s'explique par un différé du versement de la convention CHU de Reims. En effet, suite à une procédure contradictoire entre la Région et le CHU, il a été constaté un litige concernant le montant de la subvention qui s'élevait à 5 025 849 € dans le BP 2012. Cette somme comprenait les intérêts d'emprunts comptabilisés deux fois et la formation professionnelle continue des agents qui ne relève pas des compétences de la Région.

Ainsi, la subvention au CHU est ramenée à 4 540 107 € et devrait être votée lors de la décision modificative du mois d'octobre 2013. Malgré ce retard, le CESER préconise à la Région d'honorer ses engagements pris antérieurement dans la limite de ses compétences.

Lors du vote du budget primitif 2013, la Région a fait le choix de « *non intervention dans le financement de l'immobilier dont la Région n'est pas propriétaire* ».

En l'absence de décision modificative en cette période de l'année, le CESER s'inquiète du risque de pérennisation d'un tel choix qui pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment sur la mise aux normes des établissements où les formations qui incombent à la Région sont dispensées.

# Points Clés

## ***Le CESER s'inquiète :***

- ***du risque de pérennisation du choix de « non-intervention dans le financement de l'immobilier dont la Région n'est pas propriétaire » qui pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment sur la mise aux normes des établissements où les formations qui incombent à la Région sont dispensées.***

## ***Le CESER préconise :***

- ***à la Région d'honorer ses engagements pris antérieurement dans la limite de ses compétences.***



**FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI  
BILAN D'EXECUTION 2011-2012  
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION  
2013-2014**

Président : **Yves CHAUVELOT**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET-CLEMONT**

Séance Plénière du 14 juin 2013

### **Avis adopté à l'unanimité**

La formation des demandeurs d'emploi est désormais inscrite dans une contractualisation entre la Région, Pôle Emploi et l'Agefiph. La complémentarité des compétences oblige à un regard plus global pour mieux appréhender la pertinence de l'offre et donner un avis éclairé sur la façon dont la Région joue sa partition dans cet ensemble.

Le CESER apprécie l'engagement des services dans la construction d'un processus d'évaluation concertée qui permettra une vision globale de l'ensemble des actions de formation des demandeurs d'emploi. Il souhaite être informé des résultats de cette évaluation.

#### **Bilan d'exécution 2011-2012**

En 2012, 6904 stagiaires ont suivi une formation préparatoire ou qualifiante dans le cadre des actions à recrutement local.

En dépit d'un marché de l'emploi en berne, les résultats d'insertion dans l'emploi à 3 mois et 6 mois restent globalement stables : la construction de formations adaptées aux besoins des entreprises, et en lien avec les territoires, la logique de parcours incluant plusieurs formations ont produit des effets positifs sur l'accès à l'emploi.

Le PRF répond ainsi à son objectif premier : favoriser l'accès à l'emploi.

Toutefois, le faible taux d'accès aux formations des personnes de 45 ans et plus préoccupe le CESER. La montée continue du chômage des seniors et leur maintien dans le chômage de longue durée imposent la mise en œuvre de dispositifs particuliers de sensibilisation à la formation en direction de ce public.

#### **Résultats de la consultation 2013-2014**

La programmation 2013-2014 s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la convention avec Pôle Emploi : Pôle Emploi privilégie les formations d'adaptation à l'emploi et les formations qualifiantes de courte durée (maximum 450h), la Région privilégie les formations préparatoires au projet professionnel et les formations diplômantes de longue durée.

Même si le taux de réponses aux appels d'offres a légèrement augmenté (1,49 réponse par lot contre 1,42 en 2011), et que les actions préparatoires ont concentré le plus fort taux (aux alentours de 2 réponses par lot), le soutien des services du Conseil régional aux organismes de formation pour une aide à la formalisation des réponses doit être maintenu afin de conserver un maillage territorial de l'offre de formation.

Le CESER note favorablement le développement d'expérimentations en direction des demandeurs d'emploi de longue durée avec rythme et méthode spécifique sur l'ensemble du territoire champardennais. Il souhaite que tout soit mis en œuvre pour un accès accru des seniors aux dispositifs de formation professionnelle, qu'elle soit préparatoire ou diplômante.

La Région s'engage dans le recrutement d'emplois d'avenir : le CESER invite la Région à construire des plans de formation pour ses nouveaux salariés qui puissent avoir un caractère d'exemplarité pour l'ensemble des collectivités.

**Le CESER salue:**

- *l'engagement des services dans la construction d'un processus d'évaluation concertée qui permettra une vision globale de l'ensemble des actions de formation des demandeurs d'emploi ;*
- *le développement d'expérimentations en direction des demandeurs d'emploi de longue durée avec rythme et méthode spécifique sur l'ensemble du territoire champardennais.*

**Le CESER insiste :**

- *sur la mise en œuvre de dispositifs particuliers de sensibilisation à la formation en direction du public senior ;*
- *sur le soutien des services du Conseil régional aux organismes de formation pour une aide à la formalisation des réponses aux appels d'offres.*



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
HÔTEL DE RÉGION  
5 RUE DE JÉRICO  
CS 70441  
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

TÉL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : [ceser@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:ceser@cr-champagne-ardenne.fr)

SITE WEB : <http://www.ceser-champagne-ardenne.fr>